

Porrentruy, le 19 septembre 2012

Communiqué de presse

Incendie d'une habitation à Coeuve

Le samedi 2 juin 2012 vers 0h25, la Centrale de la police cantonale était informée qu'un incendie s'était déclaré sur la route de Dampfreux à Coeuve. Immédiatement, les pompiers et la police se sont déplacés sur les lieux et le sinistre a pu être maîtrisé. Une dame qui était à l'intérieur de l'habitation et le pompier qui lui a porté secours ont été intoxiqués par la fumée. Les deux personnes ne souffrent d'aucune séquelle aujourd'hui. Une enquête a été ouverte pour tenter de déterminer les causes de l'incendie.

Suite aux investigations techniques du Service d'identité judiciaire et des témoignages recueillis, il est apparu notamment que le feu avait pris dans la partie rurale de l'habitation. Selon les conclusions de l'enquête, même si une intervention humaine ne peut pas être totalement écartée en raison du fait que le rural n'était pas fermé à clé, la cause de l'incendie pourrait être due à un échauffement ponctuel provoqué par un dysfonctionnement électrique du congélateur présent dans le rural. Les enquêteurs ont constaté des traces de fusion du métal sur une pièce interne au congélateur, qui ne s'expliquent pas par un fonctionnement normal de l'appareil.

Une ordonnance de classement a été rendue par le Ministère public.

Personne de contact: Valérie Cortat, procureure, 032 420 33 81